

Qui peut le moins...

Les organisations syndicales ont été invitées à une première réunion de négociation sur différents thèmes prévus par le Code du Travail dont les salaires.

Cette négociation se situe dans un contexte économique favorable pour la Caisse d'Épargne Ile de France.

**Le résultat net se monte à 176 millions d'€.
Le coefficient d'exploitation est inférieur à 0,70.**

Ces deux données financières positives, à elles seules, ouvrent des marges de discussion. *Sans compter le non paiement par la BPCE de nos dividendes dus pour un montant de 20 à 30 millions d'€.*

La Direction a fait de substantielles économies en 2015:

- **300 000 €** sur la commission logement du Comité d'Entreprise,
- **400 000 €** sur les locaux du CE et des Syndicats,
- **300 000 €** sur le remboursement des titres de transports avec la nouvelle mesure de tarifs IDF,
- **3 millions d'€** sur le budget des intérimaires,
- **2 millions d'€** sur la fiscalité liée aux remboursements des indemnités de garderie,
- Et enfin, on ne parlera pas, des **5 millions d'€** perçus au titre du crédit d'impôts compétitivité emploi.

La Direction a demandé à chacune des organisations de présenter leurs revendications.

Pour la CGT :

- ⇒ Augmentation collective correspondant à 5 % du résultat net avec une répartition égalitaire.
- ⇒ 1700 € net de rémunération mensuelle pour les T2 à l'embauche,
- ⇒ 32 000 € de rémunération brut annuelle pour les TM4 (soit rémunération T3 + PNE + 100 €)
- ⇒ Intégration de la part variable dans le salaire de base de façon égalitaire et calculée sur l'enveloppe versée les

- cinq dernières années,
- ⇒ Loi écologie : versement d'une indemnité pour les salariés venant en vélo au travail (1 € le km),
- ⇒ Prime de résidence 150 € par mois,
- ⇒ Réduction égalité homme femme : 300 000 € au lieu des 150 000 € prévus dans l'accord égalité hommes femmes,
- ⇒ Augmentation du plafond du ticket restaurant,
- ⇒ Négociation sur la contribution d'une distance particulière (déplacement clientèle, GP, chargés PRO, etc)
- ⇒ Prime de rentrée automnale 500 € (pour tous),
- ⇒ Exonération de la pénalité de remboursement anticipé des prêts (3 %)
- ⇒ Forfait cadre :
 - 450 € de rémunération annuelle minimum pour les CM6,
 - 500 € de rémunération annuel le minimum pour les CM7,
 - 550 € de rémunération minimum annuel le pour les CM8,
 - 600 € de rémunération minimum annuelles pour les CM9 sur 13 mois.
- ⇒ Renégociation de la tarification des comptes bancaires des salariés.
- ⇒ Création d'un volant de roulants,
- ⇒ Maintien des effectifs au siège, remplacement un pour un,
- ⇒ « Ré-internalisation » des services support. Exemple : Ecureuil crédit avec la reprise des salariés.



La Direction a indiqué que les seuls axes de discussion, pour elle, étaient :

- ⇒ La part variable,
- ⇒ L'intéressement,
- ⇒ Les mesures individuelles.

Avec 0% d'augmentation en 2015, la Direction ne peut que s'améliorer. Faudra-t-il un rapport de force, comme à la Caisse d'épargne Rhône Alpes, pour obtenir notre dû ?

Une seconde réunion est prévue le 07 avril.

A suivre....

Le secrétariat

Isabelle MAUZAT-MARTIN, Catherine VINET-LARIE, Bernard DANTEC, Jean-Michel EDON, Stéphane RUFFIN